

ACCORD-CADRE DE FOURNITURES COURANTES ET SERVICES

UNIVERSITE DE POITIERS
Service de la commande publique
15 rue de l'Hôtel Dieu
86073 POITIERS CEDEX 9
Tél: 05 49 45 41 14



Date et heure limites de réception des offres

Le 12 mai 2025 à 17H30

Règlement de la Consultation

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

SOMMAIRE

ARTICLE PREMIER : OBJET ET ETENDUE DE LA CONSULTATION	3
1.1 - OBJET DE LA CONSULTATION	3
1.2 - ETENDUE DE LA CONSULTATION	3
1.3 - DECOMPOSITION DE LA CONSULTATION	3
1.4 - CONDITIONS DE PARTICIPATION DES CONCURRENTS	3
1.5 - NOMENCLATURE COMMUNAUTAIRE	3
ARTICLE 2 : CONDITIONS DE LA CONSULTATION	3
2.1 - DUREE DE L'ACCORD-CADRE	3
2.2 - VARIANTES ET OPTIONS	4
2.3 - DELAI DE VALIDITE DES OFFRES	4
2.4 - MODE DE REGLEMENT DES MARCHES SUBSEQUENTS ET MODALITES DE FINANCEMENT	4
2.5 - CONDITIONS PARTICULIERES D'EXECUTION	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
ARTICLE 3 : CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION	4
ARTICLE 4 : PRESENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES	4
4.1 - DOCUMENTS A PRODUIRE	4
4.2 - VARIANTES	5
ARTICLE 5 : SELECTION DES CANDIDATURES ET JUGEMENT DES OFFRES	5
ARTICLE 6 : CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES PLIS	6
6.1 - TRANSMISSION SOUS SUPPORT PAPIER	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
6.2 - TRANSMISSION ELECTRONIQUE	6
ARTICLE 7 : RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES	7
7.1 - DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS	7
7.2 - DOCUMENTS COMPLEMENTAIRES	7
7.3 - VISITES SUR SITES ET/OU CONSULTATIONS SUR PLACE	7
7.4- RENSEIGNEMENTS SUR LES VOIES ET DELAIS DE RECOURS :	7

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

Article premier : Objet et étendue de la consultation

1.1 - Objet de la consultation

La présente consultation concerne : **Fourniture et installation de matériels audiovisuels**

Lieu(x) d'exécution : sites de l'Université de Poitiers

1.2 - Etendue de la consultation

Accord cadre en APPEL D'OFFRES OUVERT passé en application des articles L. 2124-2 et R. 2124-2 1° du Code de la commande publique.

Il suit les dispositions des articles R 2162-2 à R 2162- 6 du Code de la commande publique.

Il s'agit d'un accord-cadre multi-attributaire sans minimum, ni maximum conclu avec trois (3) candidats maximum, sous réserve d'un nombre suffisant d'offres.

Les marchés subséquents issus du présent accord seront attribués dans les conditions définies au C.C.P.

1.3 - Décomposition de la consultation

Il n'est pas prévu de décomposition en lots.

L'objet du marché ne permet pas de dégager de prestations distinctes.

1.4 - Conditions de participation des concurrents

Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire de l'accord-cadre.

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois :

- En qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ;
- En qualité de membres de plusieurs groupements.

1.5 - Nomenclature communautaire

La ou les classifications principales et complémentaires conformes au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) sont :

<i>Classification principale</i>
Matériel audiovisuel. (32321300)
Équipement multimédia. (32322000)
Appareils d'enregistrement et de reproduction audio et vidéo. (32330000)
Vidéoprojecteurs. (38652120)
Matériel de visioconférence. (32232000)

Article 2 : Conditions de la consultation

2.1 - Durée de l'accord-cadre

La durée de l'accord-cadre est fixée à l'acte d'engagement et au C.C.P.

2.2 - Variantes et Options

Aucune variante, ni option n'est autorisée.

2.3 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à **120 jours** à compter de la date limite de réception des offres.

2.4 - Mode de règlement des marchés subséquents et modalités de financement

Les sommes dues au(x) titulaire(s) du marché, seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

Article 3 : Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation contient les pièces suivantes :

- Le règlement de la consultation (R.C.)
- L'acte d'engagement (A.E.) de l'accord cadre 2025F006 et ses annexes 1 « BPU » et 2 « qualité de service »
- L'acte d'engagement (A.E.) du 1^{er} marché subséquent type 2025S002
- Le cahier des clauses particulières (C.C.P.)
- La liste des composantes de l'Université de Poitiers

Le dossier de consultation des entreprises est remis gratuitement à chaque candidat. Il est disponible à l'adresse électronique suivante : site université de Poitiers rubrique marchés public et www.marches-publics.gouv.fr.

<https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&refConsultation=647076&orgAcronyme=f2h>

Aucune demande d'envoi du dossier sur support physique électronique n'est autorisée.

Article 4 : Présentation des candidatures et des offres

Les offres des concurrents seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.

Si les offres des concurrents sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté ; cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

4.1 - Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

Pièces de la candidature :

- La lettre de candidature DC1 complétée et, en cas de groupement, l'habilitation du mandataire par ses co- traitants, ou DUME
- La déclaration du candidat DC2 entièrement complétée avec notamment le justificatif relatif aux pouvoirs de la personne habilitée à engager le candidat, ou DUME,
- La déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires relatif aux fournitures objet du contrat, réalisés au cours des 3 derniers exercices disponibles,
- La déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années,

- L'indication des qualifications et titres professionnels du candidat ou des cadres de l'entreprise, et notamment des responsables de prestation de services de même nature que celle du marché public (CV),
- Une description de l'outillage, du matériel et de l'équipement technique dont le candidat disposera pour la réalisation du marché public,
- La présentation d'une liste de trois références au minimum, datant de moins de 3 ans - leur nature et leur importance - jugées significatives par le candidat pour présenter son savoir-faire pour des prestations similaires.

NB : pour les effectifs, moyens humains et matériels, références, le candidat devra fournir un niveau de détail précis.

En cas de groupement, les justifications précitées devront être produites par chaque membre du groupement. L'appréciation des capacités professionnelles, techniques et financières des membres du groupement est globale.

NOTA : Avant de procéder à l'examen des candidatures, si la personne publique constate que des pièces visées ci-dessus sont manquantes ou incomplètes, elle pourra décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai de 3 jours.

Pièces de l'offre :

Un projet d'accord-cadre comprenant :

- L'acte d'engagement (A.E.) de l'accord cadre 2025F006,
- L'annexe 1 à l'acte d'engagement sous forme de bordereau de prix unitaires (BPU) valant 1ère mise en concurrence pour le marché « subséquent type » 2020S002,
- L'annexe 2 à l'acte d'engagement « annexe qualité de service »,
- L'acte d'engagement (A.E) du 1^{er} marché subséquent type 2020S002
- Un mémoire indiquant les mesures prises par votre entreprise en matière de protection de l'environnement en lien avec les prestations du marché.

Il n'est pas obligatoire que l'acte d'engagement soit signé dès le dépôt de l'offre.

Le dossier sera transmis au moyen d'un pli électronique contenant les pièces de la candidature et de l'offre.

4.2 - Variantes

Aucune variante n'est autorisée.

Article 5 : Sélection des candidatures et jugement des offres

Les critères relatifs à la candidature sont :

**Garanties et capacités techniques et financières
Capacités professionnelles**

Les critères intervenant pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Libellé critère	Libellé sous-critère	Pondération
Prix		30%
Valeur technique	1. Qualité et performance du matériel (conformité à la demande des items inclus au BPU)	20%
	2. Moyens techniques mis à dispositions du personnel et modalités de réalisation de la prestation	10%
Délais de livraison		10%

Service Après-vente et garantie		20%
Performances en matière de développement durable	1.Proximité de l'entreprise - empreinte Carbone à la livraison	5%
	2.Propositions pour inscrire le projet dans une démarche de développement durable	5%

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre incomplète sera immédiatement écartée.

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations nécessaires. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 10 jours

Article 6 : Conditions d'envoi ou de remise des plis

6.1 – Transmission électronique

En application de l'article R.2132-du code de la commande publique, la transmission des candidatures et des offres par voie électronique est obligatoire.

Les offres transmises sur support papier seront considérées irrégulières au sens de l'article L2152-2 du même code.

La transmission des documents sur un support physique électronique (CD-ROM, clé usb...) n'est pas autorisée.

La transmission des documents est effectuée uniquement sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur PLACE, à l'adresse URL suivante :

<https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=Entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&id=2742204&orgAcronyme=f2h>

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si une nouvelle offre est envoyée par voie électronique par le même candidat, celle-ci annule et remplace l'offre précédente.

Les candidats peuvent également transmettre, dans les délais impartis pour la remise des plis, une copie de sauvegarde sur support physique électronique ou sur support papier. Cette copie est transmise sous pli scellé et comporte obligatoirement la mention : « copie de sauvegarde » à l'adresse suivante :

Université de Poitiers
Service de la Commande Publique
Bat E5/E7
15, rue de l'Hôtel Dieu
TSA 71117, 86073 Poitiers Cedex 09

Aucun format électronique n'est préconisé pour la transmission des documents. Cependant, les fichiers devront être transmis dans des formats largement disponibles.

Tout document contenant un virus informatique fera l'objet d'un archivage de sécurité et sera réputé n'avoir jamais été reçu. Le candidat concerné en sera informé. Dans ces conditions, il est conseillé aux candidats de soumettre leurs documents à un anti-virus avant envoi.

Article 7 : Renseignements complémentaires

7.1 - Demande de renseignements

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres, une demande écrite à :

<https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=Entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&id=2742204&orgAcronyme=f2h>

7.2 - Documents complémentaires

Les documents complémentaires au cahier des charges sont communiqués aux concurrents dans les 6 jours qui suivent la réception de leur demande.

7.3 - Visites sur sites et/ou consultations sur place

Sans objet.

7.4- Renseignements sur les voies et délais de recours :

Services auprès desquels des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

- Tribunal Administratif de Poitiers hôtel Gilbert 15 rue Blossac - B.P. 541, 86020 Poitiers Cedex, tél. : 05 49 60 79 19, courriel : greffe.ta-poitiers@juradm.fr
- Université de Poitiers Services Centraux D.I.A.F. 15 rue de l'Hôtel Dieu, F-86034 Poitiers Cédex, Tél : 05 49 45 30 65 , courriel : marchés@univ-poitiers.fr

Instance chargée des procédures de recours : Tribunal Administratif de Poitiers hôtel Gilbert 15 rue Blossac - B.P. 541, 86020 Poitiers Cedex, tél. : 05 49 60 79 19, courriel : greffe.ta-poitiers@juradm.fr

Organe chargé des procédures de médiation : Comité Consultatif Interrégional de Règlement Amiable des Litiges – Préfecture de la région Aquitaine – 4B Esplanade Charles de Gaulle – 33000 Bordeaux Cedex – Tel : 05 56 90 65 30